

Il y a autre chose encore que je tiens à mentionner. J'espère que le ministre des Finances répondra aux deux dernières questions. Je voudrais qu'il nous explique, en outre, ce qu'il est advenu du principe d'après lequel un gouvernement ne devrait pas être mis dans la situation d'en imposer un autre, c'est-à-dire qu'un niveau de gouvernement ne devrait pas imposer un autre niveau de gouvernement. Ainsi qu'on l'a déjà plusieurs fois signalé, cette loi provinciale sur les impôts et droits des sociétés de la Couronne va, en augmentant les impôts provinciaux, permettre aux provinces de recevoir une part plus considérable des fonds répartis par le Trésor fédéral. A bien des points de vues, il s'agit d'une violation des concepts de péréquation. La formule de péréquation que nous avons discutée comporte une disposition au sujet des versements aux provinces dont leur niveau d'imposition reste inférieur à celui des autres. Avant la présentation du bill à l'étude, ce niveau était la moyenne nationale. Bien que les dispositions de cet article ne soient pas, en valeur absolue, d'une importance majeure, il y a néanmoins contradiction complète dans ce même principe. Comme je l'ai déjà dit, des gratifications seront versées aux provinces qui imposent les taxes de vente les plus élevées. Même s'il n'aime pas qu'on lui pose des questions de ce genre, j'espère que le ministre des Finances essaiera d'y répondre, de façon que les membres de ce comité puissent avoir une idée de la manière dont les dispositions seront appliquées en pratique.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 6—*Définitions*.

L'hon. M. Lambert: En ce qui concerne l'alinéa a) de cet article, jusqu'à présent, quelle province a indiqué qu'elle ne participerait pas au programme relatif aux jeunes en vertu de la loi sur les allocations aux jeunes?

L'hon. M. Gordon: La province de Québec.

L'hon. M. Lambert: Aucune autre?

L'hon. M. Gordon: Non.

(L'article est adopté.)

L'article 7 est adopté.

Sur l'article 8—*Règlements*.

L'hon. M. Lambert: Je tiens à formuler une mise en garde au sujet du libellé de cet article concernant les règlements, qui donne effectivement carte blanche au ministre pour l'établissement des règlements et leur application. Comme je l'ai déjà dit, je tiens à le signaler et je demande au ministre et à ses collègues d'étudier minutieusement cette

disposition car, à mon sens, elle donne carte blanche à l'administration.

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: J'aimerais demander au leader suppléant de la Chambre s'il est maintenant prêt à nous dire quels seront les crédits que nous étudierons vendredi?

L'hon. M. MacNaught: Vendredi, nous étudierons les crédits du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et ensuite ceux du ministère du Travail.

M. Knowles: Que ferons-nous demain lorsque nous aurons terminé le débat sur le drapeau?

L'hon. M. MacNaught: Demain, nous reprendrons l'étude de la résolution visant à donner un drapeau distinctif au Canada.

L'hon. M. Churchill: Nous en avons déjà un.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée:

LES SPORTS—SUBVENTION FÉDÉRALE À L'ÉQUIPE OLYMPIQUE

M. Arnold Webster (Vancouver-Kingsway): Je n'ai pas l'intention d'accaparer longuement, à cette heure tardive, le temps de la Chambre. Cependant, j'ai posé cet après-midi une question inscrite au *Feuilleton*, qui, j'en suis certain, intéressait plusieurs milliers de Canadiens. Puisque j'avais envoyé un préavis au ministre et comme l'honorable représentante paraissait disposée à répondre, j'ai cru qu'il n'était que juste de lui donner, ou de donner à son secrétaire parlementaire, l'occasion de répondre ce soir.

Ma question était celle-ci: «Étant donné que les essais olympiques d'athlétisme en plein air et de sports se sont achevés à Québec à la fin de la semaine dernière, dans quelle mesure le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de contribuer à acquitter le coût d'envoyer des athlètes à Tokyo, plus tard au cours de cette année?»

On s'intéresse beaucoup à la pratique de toutes sortes de sports d'amateurs dans le pays, y compris les concours qui trouvent leur place dans le programme des jeux olympiques. Nous devons nous rappeler que les jeunes